



# Association des résidents du lac Émeraude (ARLÉ)

## Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2024 (AGA) tenue samedi le 15 juin 2024 à 9h00 au lac Émeraude (Version 0.9 pour commentaires par les membres de l'ARLÉ)

La liste des membres présents à l'assemblée est disponible à l'annexe A à la fin du procès-verbal.

### Ordre du jour

1. Constat du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Ajustement et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'AGA tenue le 24 juin 2023
5. Adoption des finances de l'ARLÉ au 31 mars 2024 « État des recettes et déboursés 2023-2024, du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 » approuvées par le CA le 10 avril 2024
6. Adoption de la planification budgétaire 2024-2025 de l'ARLÉ
7. Élections des administrateurs
8. Faits saillants des dossiers et échanges pour l'été 2024
  - a. Comité environnement
  - b. Comité Loisirs et sentiers
  - c. Comité Sécurité
  - d. Dossiers du CA
9. Varia
10. Levée de l'assemblée

### Début de l'assemblée : 9h05

1. **Constat du quorum : Quorum confirmé !**  
46 personnes sont présentes à l'assemblée, représentant 33 membres.  
Selon les règles administratives de l'ARLÉ, le quorum devant être constitué d'au moins 20 membres, il est confirmé.
2. **Mot de bienvenue**  
Guy-Francis Julien, président, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie tous de leur présence à cette assemblée en plein air pour notre 52<sup>e</sup> anniversaire de notre Association. Dans son allocution, Guy-Francis :
  - Souhaite la bienvenue aux nouveaux propriétaires : Ann Lanouette et Steeve Rivard (3380), Frédéric Soutière (3310);
  - Mentionne que tous les membres étaient d'accord en juin 2023 que l'AGA se tienne à l'extérieur. Choix aussi confirmé par le sondage effectué aux membres en avril dernier. Pour favoriser la présence d'un maximum de membres, le CA a devancé la rencontre une semaine avant la St-Jean :
    - **Les membres présents sont d'accord avec cette décision.**
  - Remercie et présente chaque membre du Conseil d'administration de l'ARLÉ;
  - Remercie la belle mobilisation des nombreux bénévoles des comités et aux activités organisées qui font de l'ARLÉ une association dynamique et en pleine santé. Il rappelle que

tout est bien documenté dans le rapport annuel du CA pour l'année 2023-2024 et le suivi du plan stratégique 2021-2026 (année 3);

- **Il félicite et remercie le Bénévole de l'Année 2023 : M. François Bolduc** (impliqué pour l'échantillonnage de l'eau, autant au lac Émeraude qu'au lac à la Hache (2 fois), participé à la corvée d'herbe à poux et contribué à l'organisation du spectacle musical dans la Baie. Carole Robitaille lui remet un certificat cadeau de 50\$ utilisable à l'Intermarché de Saint-Ubalde.
- Remercie les 43 répondants qui ont répondu au sondage aux membres, les résultats ont été acheminés aux membres par courriel le 13 juin. Beaucoup d'informations à analyser ... Les résultats nous permettront de dégager les priorités et d'orienter les efforts dans les prochaines années. Nous discuterons dans nos faits saillants.

En terminant, Guy-Francis mentionne que l'ordre du jour (ODJ) de l'AGA a été revu pour régler les aspects administratifs dans le premier tier et qu'une période d'information et d'échanges aura lieu pour les deux derniers tiers.

3. **Ajustement et adoption de l'ordre du jour : Proposé par Igor Timofeev et adopté à l'unanimité sans ajout au point varia.**

L'ODJ est soumis pour adoption sans être lu en réunion car les membres l'ont reçu avec l'avis de convocation. Guy-F. demande si des points sont à ajouter à l'ordre du jour.

*Guy-Francis Julien demande un proposeur et le vote à main levée, l'ordre du jour est adopté tel quel à l'unanimité.*

4. **Adoption du procès-verbal de l'AGA du 24 juin 2023 : Proposé par Rémy Vaillancourt et adopté tel quel à l'unanimité.**

Le procès-verbal est soumis pour adoption sans être lu en réunion car les membres l'ont reçu avec l'avis de convocation. Guy-Francis Julien mentionne qu'aucun commentaire n'a été reçu et aucune modification n'est apportée.

*Guy-Francis Julien demande s'il y a des ajustements, ainsi qu'un proposeur et le vote à main levée, le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 24 juin 2023 est adopté tel quel à l'unanimité.*

5. **Adoption des finances de l'ARLÉ au 31 mars 2024 « État des revenus et dépenses 2023-2024, du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 » approuvées par le CA le 10 avril 2024 : Proposé par Danielle Harvey et adopté tel quel à l'unanimité.**

Guy-Francis présente l'état financier qui a été transmis aux membres avec l'avis de convocation. [Lien vers détail en PDF](#)  
: [Cliquez ici](#)

Le nouveau solde de l'avoir de l'ARLÉ est de 15 348\$ au 31 mars 2024.

*Guy-Francis Julien demande s'il y a des ajustements, ainsi qu'un proposeur et le vote à main levée, l'état des revenus et dépenses de l'ARLÉ 2023-2024 est adopté tel quel à l'unanimité.*

Sommaire des liquidités	
<b>Solde au début (2023-04-01)</b>	
Desjardins	
Compte courant	687 \$
Épargne Stable	4 601 \$
Dépôt à terme	10 000 \$
Petite caisse	35 \$
	<b>15 323 \$</b>
<b>Solde à la fin (2024-03-31)</b>	
Desjardins	
Compte courant	2 681 \$
Épargne Stable	2 193 \$
Dépôt à terme (2 ans à 4.40% - fin janvier 2025)	10 440 \$
Petite caisse	35 \$
	<b>15 348 \$</b>

M. Louis Ouellet mentionne qu'il serait souhaitable que plus de résidents paient leur cotisation annuelle.

**6. Adoption de la planification budgétaire 2024-2025 de l'ARLÉ: Proposé par Charles Verret et adopté tel quel à l'unanimité.**

La planification budgétaire 2024-2025 de l'Association présente un budget excédentaire de 590\$ avec un revenu total de 9 280\$ et des dépenses équivalentes de 8 690\$.

Guy-Francis mentionne que la municipalité contribue pour un total de 5 150\$ pour les projets environnementaux et de sécurité réalisés par les bénévoles de l'ARLÉ. C'est à nous d'en profiter !

De plus, Guy-Francis mentionne qu'une somme de 750\$ (1 500\$ sur 2 ans) est planifiée pour des infrastructures pour les sentiers forestiers. Le document a été transmis aux membres avec l'avis de convocation. *Lien vers PDF : [Cliquez ici](#)*

*Guy-Francis Julien demande s'il y a des ajustements, ainsi qu'un proposeur et le vote à main levée, la planification budgétaire 2024-2025 est adoptée à l'unanimité.*

**7. Élections des administrateurs : Réélection de Guy-Francis Julien (3555), Carole Robitaille (3445), Claude Lambert (3138), Michel Lévesque (3601) et ajout de Réjean Lavoie (3611) au CA à l'unanimité**

Guy-Francis Julien rappelle que nos règles administratives prévoient :

- Un conseil d'administration composé de trois (3) à neuf (9) administrateurs;
- Les mandats sont de 2 ans;
- Le poste de président doit faire l'objet d'un vote spécifique pour la fonction;
- Que les administrateurs doivent être élus et se partageront les tâches du CA et rôle de secrétaire et trésorier.

Guy-Francis mentionne que Brigitte Pineau, secrétaire de l'ARLÉ (élue 2023), et Hélène Delisle, trésorière (élue 2013) demeurent sur le CA. Il remercie chaleureusement Marc Godin pour son implication ces 4 dernières années au CA ainsi que 6 années entre 2005 et 2010, cumulant 10 années comme administrateur ! Merci Marc !

Finalement, Guy-Francis mentionne qu'il a reçu par courriel durant l'assemblée la nouvelle candidature de Réjean Lavoie (3611) et cède la suite à Brigitte Pineau pour l'élection du président et de 4 administrateurs.

Brigitte Pineau mentionne que le président actuel, Guy-Francis Julien, ainsi que 3 administrateurs, Carole Robitaille, Claude Lambert et Michel Lévesque se représentent pour un nouveau mandat de 2 années. Elle invite les membres à joindre au CA. Aucun membre présent dans l'assemblée ne signale son intérêt à déposer une candidature.

Brigitte demande le vote des membres pour l'élection du président, et le vote pour les 4 administrateurs.

Carole, Claude, Michel et Guy-Francis acceptent de poursuivre leurs mandats jusqu'en 2026.

*IL EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ par l'assemblée de confier à Guy-Francis Julien, le poste de président de l'Association pour les 2 prochaines années (2026).*

*IL EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ par l'assemblée de confier à Réjean Lavoie un poste d'administrateur pour les 2 prochaines années (2026). Bienvenue Réjean !*

*IL EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ par l'assemblée de confier à Carole Robitaille, Claude Lambert et Michel Lévesque un poste d'administrateur pour les 2 prochaines années (2026).*

## 8. **Faits saillants des dossiers et échanges pour l'été 2024**

### 8.a- Comité Environnement :

- Carole Robitaille présente les membres du Comité Environnement : Carole Robitaille, responsable du comité, Pierre Laganière, François Bolduc (biologiste), Guy Dumas, Alain Girard, Guy-Francis Julien, Michel Lévesque et Brigitte Pineau en tant que nouvelle membre du comité. Elle mentionne l'appui important des bénévoles qui répondent présents aux activités spéciales.
- Carole présente les nouvelles affiches sur les plantes envahissantes qui seront installées sous peu le long du Chemin Lac Émeraude.
- Carole aborde ensuite les points suivants :

### **Sondage auprès des membres**

Plusieurs personnes nous ont dit lors du sondage que la **qualité de l'eau** était très importante pour elles. Deux axes sont considérés par le Comité environnement :

- surveillance;
- actions pour préserver la qualité de l'eau.

### Surveillance de la qualité de l'eau :

- Suivi avec le RSVL (phosphore, chlorophylle, carbone organique dissous);
- Transparence au lac Émeraude (derniers échantillonnages datent de 2020, reprise des échantillonnages en 2025) :
  - État trophique : le lac Émeraude est **oligotrophe** (se dit d'un milieu **pauvre en substances nutritives**, en particulier de certains lacs profonds et limpides, pauvres en éléments organiques mais **riches en oxygène**);
  - Transparence : pas bon l'été dernier, trop de pluie avec apport de matière organique : **8 mesures en 2023 (moyenne de 6.36m)** : les résultats varient **entre 5.8 et 7.55 m. Comparaison avec 2020 à 2022 de 7.4 m à 7.9 m.**

M. Pierre Mainguy demande s'il y a plusieurs endroits pour les prises de mesure et Carole mentionne que c'est effectué seulement à l'endroit le plus profond (plus de 150 pieds de profondeur).

- Profils verticaux (mesures de température, conductivité et oxygène) :
  - Mesurés à l'aide d'une sonde (on prend des mesures à chaque mètre / 3 fois durant l'été);

- Oxygène : la mesure importante d'oxygène est celle qui est prise juste avant le grand brassage. Important pour la vie aquatique (ex. : omble chevalier au lac Émeraude);
- Conductivité : capacité de l'eau à conduire un courant électrique / valeurs généralement stables / rejets contaminés (sel de voirie) augmente la conductivité de l'eau.
- Vieillessement naturel du lac, mais l'être humain a un impact sur le lac :
  - Faire des chemins, se construire, faire des champs d'épuration, faire des descentes au lac;
  - Construire des cabanons, des patios;
  - Avoir du gazon, etc.;
  - **Ces exemples font augmenter le taux de phosphate.**

### Actions pour préserver la qualité de l'eau

- Protéger la bande riveraine :
  - L'objectif de la bande riveraine, c'est d'améliorer la qualité de l'eau en filtrant, en abaissant la température de l'eau, en ralentissant le débit de l'eau provenant du terrain, en améliorant l'infiltration, en favorisant la sédimentation des particules déplacées, en retenant les nutriments.
- Règlementation provinciale et municipale :
  - Largeur de la bande riveraine entre 10 et 15 mètres à partir d'un cours d'eau;
  - Donc, sont interdits :
    - Tout travail de remblai ou de déblai;
    - De couper ou élaguer les arbres ou les arbustes;
    - La coupe de gazon ou de plantes herbacées;
    - La construction de chalet, cabanon, abri, patio, deck, muret, caissons de quai, cabane de pompes, cabane à bateaux, gazebo, etc.;
    - De créer des foyers d'érosion;
    - La pose de ciment ou d'asphalte;
    - L'épandage d'engrais, même biologique.
  - Il est permis d'aménager :
    - Un sentier d'accès d'une largeur maximale de 2 mètres (le sentier doit être sinueux);
    - Une fenêtre d'observation d'une largeur maximale de 5 mètres (ouverture dans la végétation pour permettre la vue sur le lac);
    - Une descente de mise à l'eau (descente d'embarcation) d'une largeur maximale 5 mètres (la fenêtre d'observation et la rampe de mise à l'eau doivent coïncider).

### **Bilan 2021-2023 : Projet de revégétalisation des berges et gestion des eaux de surface (végétaux et conseils de la CAPSA)**

- Service conseil et achat d'arbustes :
  - But : arrêter le ruissellement des eaux avant d'arriver au lac;
  - Travaux de Chantal Leblanc (technicienne en milieu naturel certifiée en science de l'environnement) + financement de la municipalité 3000 \$ :

- Conseil pour revégétaliser les berges + limiter l'écoulement de l'eau de ruissellement vers le lac;
- Visite personnalisée de 1 heure;
- Visite comprend l'achat de 10 arbustes pour chaque riverain ayant participé au projet avec plantation à l'automne ou au printemps suivant;
- Été 2021 : 9 riverains rencontrés (en juillet, septembre et octobre);
- Été 2022 : 6 visites ;
- Été 2023 : 2 visites + 5 autres riverains ont aussi commandé des arbustes (88 végétaux en tout !)

**Été 2024-Projet de caractérisation des bandes riveraines (avis externe de la CAPSA) et 4<sup>e</sup> année du projet de revégétalisation :**

- **Mandat #1 : Caractérisation des bandes riveraines et communications :**

- Le Comité environnement de l'ARLÉ s'attend à :
  - Définir et identifier des zones ou types de propriétés qui ont des caractéristiques communes qui présentent une problématique ou méritent une attention particulière;
  - Porter une attention aux descentes à bateaux;
  - Identifier des pistes d'améliorations;
  - Présenter les résultats aux membres de l'ARLÉ par un document synthèse.

- **Mandat #2 : Revégétalisation des bandes riveraines et gestion des eaux de surface (enveloppe pour végétaux et services conseils professionnels CAPSA pour les bandes riveraines et gestion des eaux de surfaces) :**

- À la suite de la caractérisation : Accompagnement des propriétaires pour correctifs aux descentes à bateaux et/ou aux surfaces gazonnées (rencontre de propriétaires, conseils personnalisés, plan d'aménagement détaillé);
- Sensibilisation et information entourant aménagement des rives, gestion du ruissellement, imperméabilisation des sols, etc. (présentation/intervention à planifier juillet, rencontre avec propriétaires ciblés et à tous);
- Visites à domicile pour conseils personnalisés sur la végétalisation (comme les années passées) ainsi que sur la gestion des eaux de ruissellement).

M. Marc Lacroix mentionne que des arbustes sont dénudés jusqu'à la racine en bordure du lac. Carole suggère la visite de la spécialiste de la CAPSA pour avoir des conseils à cet effet.

**Projet de caractérisation des installations septiques à Saint-Ubalde (Firme externe)**

- Michel Lévesque, à titre de responsable, aborde ensuite les points suivants en regard de la caractérisation des installations septiques au lac Émeraude (Expertise M.P. et fils)
  - La Municipalité a adopté un nouveau règlement à l'automne 2022 qui exigera des résidents qui installent une nouvelle ISA de faire produire une certification de conformité après l'installation selon les plans et devis acceptés par la Municipalité;

- Le règlement permettra de certifier la qualité de l'installation réalisée mais exigera des frais additionnels pour la certification;
- Un gros projet est en cours à la municipalité afin de caractériser les quelques 750 ISA (installations septiques autonomes) de St-Ubalde. Le projet est démarré depuis 2 ans (groupe de travail) et l'objectif de remplacer l'ancien inventaire désuet par une mise à jour actuelle du parc des ISA, et selon des critères pointus qui permettront de déterminer si les ISA sont conformes : partiellement conformes (amélioration requise) ou non conformes (remplacement). L'inventaire réalisé sera maintenu à jour pour l'avenir;
- Il s'agit de la source de pollution #1 du lac. Chaque résident déverse dans son ISA 200 litres d'eau usés par jour !! Cette eau contient des bactéries, de l'azote, du phosphate et des produits chimiques;
- Un contrat a été octroyé à la firme Expertise M.P. et fils. La démarche se fera sur 3 ans. Le lac Émeraude sera analysé en mai et juin 2024. Les demandes de subventions faites par la municipalité pour financer la caractérisation n'ont pas été acceptées;
- Le coût est de 579\$ par résidence et il est assumé par chaque résident via les comptes de taxes 2025 à 2029 (116\$/an);
- Un rapport par résident sera envoyé à la Municipalité cet automne et il sera aussi remis à chaque résident;
- Un programme sera mis en place par la municipalité afin d'aider financièrement les résidents qui devront investir des sommes significatives pour mettre à niveau leur ISA;
- Toutes les informations détaillées sont disponibles sur le site web : <https://lelacemeraude.com/caracterisation-des-isa-2024-le/>

M. Pierre Mainguy mentionne qu'il n'a pas été informé des coûts de la caractérisation et que son installation est récente. Michel précise que ce n'est pas parce que la ISA est récente qu'elle est nécessairement conforme.

M. Mario Montambault mentionne que, selon les coûts anticipés à la suite de la caractérisation, la municipalité envisage la création d'un programme de règlement d'emprunt.

### **Vidange des fosses septiques au lac Émeraude (par la Régie régionale de Portneuf)**

- Guy-Francis aborde les points suivants en regard de la vidange des ISA au lac Émeraude aux années paires (2024/2026) :
  - Depuis 2023, c'est la RRGMRP qui effectue la vidange saisonnière des fosses septiques :
    - Vous devriez recevoir une lettre confirmant la vidange qui se fera entre les 7 et 24 juillet 2024;
    - Pour ceux qui ont une vidange **annuelle**, il n'y a **pas de changement**;
    - Pour les vidanges prévues aux 2 et 4 années : Le lac Émeraude est maintenant **aux années paires (2024/2026)**, il n'y aura **pas de vidange en 2025**. Si une vidange est requise en 2025, il faudra payer une vidange en urgence;
    - Vous devez contacter la Régie au numéro de téléphone 1 866 760-2714, poste 204;
  - Nous avons demandé d'avoir le rapport du volume de boues vidangées, nous vous reviendrons plus tard avec l'information;
  - Vérification de votre fréquence de vidange des ISA :

- Il est difficile de bien identifier la juste fréquence nécessaire car elle dépend de plusieurs facteurs dont le nombre de mois d'utilisation, le nombre de personnes dans l'habitation et la grosseur de la fosse :
  - Le critère de base est aux 2 ou 4 ans respectivement pour une résidence permanente ou saisonnière;
  - Il est aussi suggéré qu'une résidence saisonnière habitée 6 mois ou plus par année ait une fréquence aux 2 ans.
- Si vous souhaitez faire modifier la fréquence de vos vidanges de fosses, vous devez écrire un courriel à [info@saintubalde.com](mailto:info@saintubalde.com) pour informer de tout changement à apporter;
- Rappelez-vous qu'une vidange en urgence, qui exige un déplacement spécifique rapide, peut coûter autour de 1000\$.

## 8.b Comité Loisirs et sentiers

- Claude Lambert, responsable du comité, remercie chaleureusement tous les bénévoles qui contribuent à la vie active au lac Émeraude, toutes saisons confondues. Celui-ci propose aux membres les différents projets et activités prévus au cours de l'année;
- Claude aborde les points suivants en regard des activités à l'été 2024:
  - **Parade à Léon, samedi le 20 juillet à 21h00;**
  - **Concert de la violoniste sur le lac ou quai de Louis Ouellet, dimanche le 21 juillet à 14h30** (belle nouveauté pour ce 5ième anniversaire, nous aurons une pianiste de l'Orchestre Symphonique de Innsbruck en la personne de Valérie Timofeeva (fille d'un résident du Lac Émeraude Igor Timofeev) et notre fidèle violoniste Ève Stastny en compagnie de son frère Jules à la guitare;
  - **Matinée sans vague, dimanche le 18 août avant 12h00;**
  - **L'épluchette de blé d'inde durant la fin de semaine de la fête du Travail (date à confirmer).** Maxime Lauriault accepte encore de nous accueillir pour la tenue de l'évènement;
  - De nouveaux jouets ont été achetés en 2023 et seront installés à la petite plage.
- Michel Lévesque aborde les points suivants en regard des sentiers :
  - En été :
    - Le projet a été appuyé initialement par l'intérêt des membres et a été confirmé récemment par le sondage auprès des résidents. Des budgets ont été attribués en 2023-2024 et en 2024-2025 : un montant annuel de 750\$ est ainsi prévu pour le développement de sentiers forestiers;
    - À ce jour, un réseau totalisant environ 5km a été tracé sommairement dont environ 1,5 km est significativement avancé. Cette première phase est du côté sud entre le 3565 et le Belvédère. Deux ponceaux ont été construit et une signalisation provisoire est en place en respectant l'environnement. Il s'agit d'un sentier en développement pour piétons seulement;
    - Un aperçu sommaire de la signalisation est présenté aux membres et ces derniers confirment à l'unanimité leur intérêt pour son utilisation afin de baliser les sentiers;
    - L'ouverture officielle devrait se faire dans le milieu de l'été et une communication détaillée sera envoyée.
  - En hiver :

- Depuis 2 ans, nous sommes tributaires de la température. Cette année, il y a eu beaucoup de gadoue ne permettant pas aux déneigeurs/traceurs de travailler adéquatement;
- Des pistes de ski de fond traditionnel et de patin, une autre pour marcheurs ont été tracées.
- Michel mentionne que les vélos et « Fat-bike » sont interdits dans les sentiers, les assurances de l'ARLÉ ne les couvrent pas.

### 8.c - Comité Sécurité

- Marc Godin, responsable de ce comité, aborde les points suivants :
  - **Sécurité nautique** : rappel des consignes de sécurité nautique, entre autres:
    - Respecter la zone familiale délimitée par les bouées;
    - Disposer des équipements de base, dont un sifflet et toujours avoir le nombre adéquat de gilets de flottaison dans l'embarcation;
    - La même réglementation sur la consommation d'alcool que pour la circulation routière s'applique à la navigation;
    - Guy-Francis précise que l'installation des bouées résiduelles et de l'éclairage approprié pour les voir la nuit se fera sous peu. Il demande l'aide de bénévoles pour ce faire.
  - **Vitesse sur les chemins du lac Émeraude** :
    - La vitesse est un enjeu majeur de la détérioration des chemins. Il est recommandé de restreindre la vitesse à 20 km/h, à cette vitesse les routes ne se détériorent pas. On a convenu avec la municipalité de mettre des pancartes incitant à diminuer la vitesse, celles-ci devraient être installées en 2025.

Mme Nancy Bédard insiste sur l'importance de demander de mettre des pancartes afin de réduire la vitesse sur le chemin du Lac Émeraude. Le problème s'est exacerbé avec la présence de motocross.
  - **Caméras** : rappel de l'information concernant les caméras de surveillance avec enregistrement vidéo autour du lac positionnés à des endroits stratégiques et secrets pour maximiser leur efficacité.
    - N'hésitez pas à communiquer avec le responsable du comité si vous êtes victime d'une activité malveillante en mentionnant la date, l'heure et le lieu.
  - **Hydro-Québec** :
    - Compte-tenu des conditions météorologiques spéciales vécues en décembre 2022, nous avons échangé à l'AGA 2023 sur le fait de porter une attention à la végétation autour des fils électriques et de communiquer avec Hydro-Québec pour une demande de travaux, le cas échéant;
    - Hydro-Québec est actuellement au lac Émeraude pour faire l'inventaire et la planification des travaux de déboisement qui auront lieu à l'automne

2024. Les récentes discussions politiques donnent un pouvoir accru à Hydro-Québec, sans contestation possible;

- Hydro-Québec vise un déboisement de la végétation à 5 mètres de part et d'autre du fil de moyenne tension. Pour certaines sections le long du chemin, il n'y a pas de problématique à dégager lorsque les poteaux sont de l'autre côté du chemin mais cela pourrait être néfaste pour certaines propriétés du chemin Sud;
- Plusieurs résidents ont été consultés et ont pu négocier un déboisement de 3 mètres au lieu de 5 mètres;
- **Guy-Francis mentionne que nous sommes en accord à ce qu'il y ait un entretien sérieux de la végétation, mais nous souhaitons de limiter le déboisement aux arbres dont le déploiement et la hauteur peuvent compromettre la sécurité du réseau électrique dans l'intervalle de temps fixé par Hydro-Québec. La végétation en hauteur qui menace la ligne de moyenne tension soit coupée, laissant ainsi les petits arbres de moins de 7 mètres à maturité subsister pour maintenir la végétation si utile pour notre écosystème;**
- Guy Francis mentionne que ce point sera amené à un prochain Conseil municipal et que des discussions sont à venir entre l'Association et Hydro-Québec d'ici la fin juin. Nous vous reviendrons avec une communication.

Mme Carole Robitaille demande s'il serait possible pour la Municipalité de ramasser les branches. La question sera posée à un prochain Conseil municipal, mais peu d'espoirs.

- **Réseau cellulaire :**

- Guy-Francis mentionne que ce dossier est toujours actif compte-tenu de l'importance des cellulaires dans les mesures de sécurité. Des représentations ont été faites à la MRC et la municipalité de Portneuf, mais le contexte est très complexe.

- **Feux d'artifice et feux à ciel ouvert :**

- Guy-Francis rappelle que l'ARLÉ ne favorise pas l'utilisation de feux d'artifice autour du Lac en raison des risques d'incendie et des incidences sur la qualité de l'environnement. Il rappelle aussi la réglementation municipale et sur la nécessité d'obtenir un permis avant la tenue de ces activités;
- Vous remarquerez une nouvelle pancarte d'indice de feu installée au village sur le chemin allant aux lacs.

- **Stationnement dans la rue :**

- Guy-Francis rappelle que le stationnement dans le Chemin du Lac Émeraude est interdit en tout temps et de demander à des voisins si des espaces de stationnement sont requis temporairement.

- **Borne sèche :**

- Guy-Francis mentionne que des discussions sont en cours avec la municipalité.

Mme Danielle Harvey demande si l'existence d'une borne sèche est reconnue par les assureurs. Des vérifications pourront être effectuées par les résidents, le cas échéant.

#### 8.d - Dossiers du CA :

- Guy-Francis aborde les points suivants :
  - **Analyse d'eau des résidents via la CAPSA :**
    - Guy-Francis mentionne qu'un service d'analyse d'eau potable pour les résidents est disponible avec la CAPSA et est disponible au printemps et à l'automne à des frais très intéressants.
  - **Eau de source au Lac Blanc :**
    - Guy-Francis rappelle aux membres que la Municipalité effectue régulièrement des analyses d'eau de la source et qu'il est toujours recommandé de faire bouillir l'eau avant de la consommer. Les résultats sont transmis au ministère de l'Environnement et la municipalité suit leurs recommandations;
    - La source devrait être démantelée fin juin 2024. Guy-Francis invite ceux et celles qui veulent investir des efforts pour soutenir la source de lui communiquer tout intérêt.
  - **Règlement 242 : Permis d'accès aux lacs et lavage des embarcations**
    - Guy-Francis rappelle aux membres que l'ARLÉ appuie le règlement 242 qui met en place des mesures pour prévenir l'envahissement des lacs par des espèces exotiques envahissantes en croissance au Québec. Ce règlement a pour but d'identifier les embarcations qui accèdent aux lacs et d'imposer aux utilisateurs de ces embarcations un lavage obligatoire avant toute mise à l'eau :
      - Au 10 juin 2024, seulement 29 embarcations motorisées ont leur permis d'accès. 62 embarcations motorisées avaient été inventoriées en 2013;
    - Guy-Francis demande aux propriétaires d'embarcations motorisées qui n'ont pas encore leur vignette de régulariser la situation rapidement;
    - Nous sommes toujours à l'affût de contenir le nombre d'embarcations sur le lac pour respecter la capacité portante du lac. Guy-Francis rappelle aux propriétaires de descentes de respecter la réglementation municipale et provinciale.

Nous sommes à la 4<sup>e</sup> année de ce règlement et des discussions sont en cours avec la municipalité pour réviser le règlement pour 2025. Les objectifs visés dans cette nouvelle version sont de :

- Maintenir l'efficacité du règlement pour le contrôle des embarcations et leur lavage;
  - Simplifier l'administration de ce règlement;
  - Améliorer les mesures : discussions sur l'obligation d'amarrer chaque embarcation à un quai, interdiction des bateaux à ballasts (sauf au lac Blanc),
- **Voirie :**
    - **Épandage de calcium :**
      - Guy-Francis mentionne que la Municipalité et l'Association partagent le même objectif, soit de réduire au minimum l'épandage de calcium. Un équilibre est à maintenir afin de conserver des routes en bon état et d'éviter le plus possible le soulèvement de la poussière. Un plan d'épandage a été convenu en 2023 avec la voirie;
      - Consultez le site Internet de l'ARLÉ pour plus d'information sur l'entretien écoresponsable au lac Émeraude (abat-poussière, zones d'épandage, etc.).
    - **Réfection du chemin côté nord :**
      - Guy-Francis mentionne qu'en 2023, du gravier MG 20 (0-¾) a été mis aux endroits les plus maganés avant de mettre le calcium. Le reste du chemin devrait être complété à l'automne. On est en contact avec la ville et on va continuer à voir l'évolution de la situation;
      - Si vous avez des zones problématiques, nous vous invitons à communiquer avec Claude Lambert pour un suivi.
    - **Écocentre vs vidanges au CTMR du lac Blanc :**
      - Il y aura cueillette de déchets monstre lundi le 17 juin, la municipalité indique de les laisser au CTMR.
    - **Invitation pour des projets spéciaux :**
      - Guy-Francis mentionne aux membres qu'ils peuvent soumettre des projets qui leur tiennent à cœur.

9. **Varia :**

- Aucun point n'est inscrit.

10. **Levée de l'assemblée**

Guy-Francis remercie les membres pour leurs présences et participation. L'assemblée se termine à 11h07.

## Annexe A - LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS à l'AGA

Total : 33 membres, 46 personnes

Adresse	Nom	Membres présents	Nombre d'invités
3010	Denis Simard, Johanne Dion	1	1
3018	Steven Boiteau	1	1
3041	Philippe Caron	1	
3061	Éric Thibault	1	
3071	Marie-Claude Dubé	1	
3128	Marie-Claude Dubé	1	
3075	Marc Lacroix, Lynda Lirette	1	1
3085	Michel Tremblay, Lina Pageau	1	1
3122	François Bolduc, Donna Goodwin	1	1
3124	Jean-Christophe Scholtes	1	
3132	Rémy Vaillancourt, Édith Mercier	1	1
3138	Claude Lambert	1	
3142	Jean Cardinal	1	
3210	Michel Martin	1	
3355	Danielle Harvey, Michel Brouillette	1	1
3375	Alain Gingras	1	
3395	Marc Godin	1	
3445	Carole Robitaille, Yves Marineau	1	1
3465	Maxime Lauriault	1	
3551	Charles Verrette, Marie-Josée Lafleur	1	1
3555	Brigitte Pineau, Guy-F Julien	1	1
3563	Guy Dumas, Louise Cloutier	1	1
3565	Nathalie Santerre, Daniel Bolduc	1	1
3571	Bernard Labelle	1	
3573	Nancy Bédard	1	
3585	Igor Timofeev	1	
3589	Charlie Roy	1	
3593	Lise Lapointe	1	
3601	Michel Lévesque	1	
3603	Suzanne Martin Yergeau	1	
3607	Pierre Mainguy	1	
3613	Aline Demers, Christian Brisson	1	1
3617	Louis Ouellet	1	
	<b>Sous-total</b>	<b>33</b>	<b>13</b>
	<b>Total</b>	<b>46</b>	